

27 mars 2012

12.122

Interpellation Jérôme Amez-Droz**Fusion de cantons suite!**

L'idée de fusion de cantons fait son bout de chemin chez les élus de nos cantons voisins. Comment se positionne le Conseil d'Etat? Quelle est son action sur cette question?

Un député du Jura bernois a récemment déposé une motion dont l'objectif est d'organiser, simultanément, trois votations populaires à l'échelle des régions concernées sur l'opportunité d'engager un processus visant à créer un nouveau canton de l'Arc jurassien.

Pour rappel, en septembre 2011, le Grand Conseil neuchâtelois adoptait la motion Jérôme Amez-Droz 11.115, du 22 février 2011, "La fusion de cantons ne doit pas rester un vœu pieux!" demandant au Conseil d'Etat de s'approcher des gouvernements cantonaux voisins afin de connaître leur intérêt pour une éventuelle fusion.

Selon les déclarations faites dans la presse ces dernières semaines, il semblerait que les autorités jurassiennes seraient, pour le moment, opposées à un grand canton de l'Arc jurassien. Comment se positionne notre Conseil d'Etat sur cette question? A-t-il déjà pris langue avec les cantons voisins (Berne, Vaud, Jura, Fribourg) pour connaître leur intérêt?

Le grand canton de l'Arc jurassien n'est pas l'unique opportunité. Un rapprochement avec les Vaudois, les Fribourgeois ou les Bernois ne doit, à notre sens, pas être mis de côté.

En plus des avantages déjà évoqués à travers la motion 11.115, la fusion de cantons est indéniablement un moyen permettant de ramener le cercle de décision politique au niveau des espaces de référence des acteurs privés et publics actuels.